



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-300

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

64-2022-12-06-00006 - Arrêté portant organisation de l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDETS des Pyrénées-Atlantiques (2 pages)

Page 3

Direction Départementale de la Protection des Populations des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-12-06-00007 - Arrêté portant organisation de l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques (2 pages)

Page 6

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-12-06-00008 - Arrêté portant organisation de l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques (2 pages)

Page 9

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

64-2022-12-06-00006

Arrêté portant organisation de l'élection des
représentants au CSA de proximité de la DDETS
des Pyrénées-Atlantiques



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi et du travail et des solidarités**

Arrêté n° _____ du **06 DEC. 2022**
**Portant organisation l'élection des représentants
au CSA de proximité de la DDETS des Pyrénées-Atlantiques**

Le directeur départemental par intérim de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté n°64-2022-11-16-01 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDETS 64

Arrête :

Article 1^{er} : Il est institué un bureau de vote centralisateur pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETS des Pyrénées-Atlantiques situé :

Cité administrative
CS 67566
64080 PAU CEDEX

Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

Le bureau de vote se compose comme suit :

| | Prénom | Nom |
|---------------------|---------|--------|
| Président | Renaud | MORIN |
| Vice-Président | Corinne | COULON |
| Secrétaire | Valérie | GURY |
| Secrétaire adjointe | Nicolas | BRISSE |

Sont admis à voter au bureau de vote centralisateur les agents de la DDETS des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative à Pau.

Article 2 : Il est institué une section de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETS des Pyrénées-Atlantiques situé :

DDETS
Esplanade de l'Europe
64600 ANGLET

La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

La section de vote se compose comme suit :

| | Prénom | Nom |
|----------------|---------|---------|
| Président | Celine | BURRET |
| Vice-Président | Nicolas | ROBIN |
| Secrétaire | Cécile | PEBOSCQ |

Sont admis à voter à la section de vote les agents de la DDETS des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative à Anglet.

Article 3 :

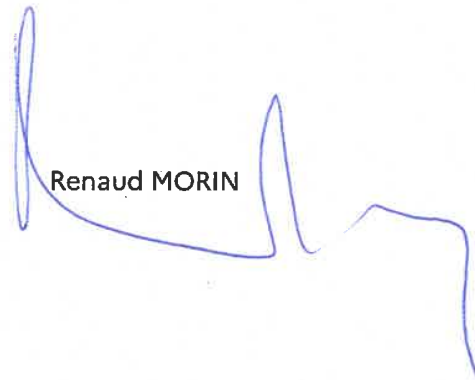
Il est ajouté à ces listes de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

| Organisation | Prénom | Nom |
|-------------------------------------|--------------|-----------|
| UNSA FONCTION PUBLIQUE | Alain | OLMOS |
| UNSA FONCTION PUBLIQUE (suppléante) | Angélique | ITHURBURU |
| CFTC | Eric | CESPEDES |
| FSU | Marie-France | BOISVERT |
| FSU (suppléante) | Corinne | PARIS |
| UFSE-CGT | Marianne | PLANQUES |
| FO | Vadim | HOSEJKA |
| FO (suppléant) | Dominique | SANCHEZ |
| CFDT | Nathalie | SARTOR |
| CFDT (suppléante) | Karine | COMET |

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Article 5 : L'arrêté n°64-2022-11-16-01 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDETS 64 est abrogé.

Le directeur départemental par intérim de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités des Pyrénées-Atlantiques



Renaud MORIN

Direction Départementale de la Protection des
Populations des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-12-06-00007

Arrêté portant organisation de l'élection des
représentants au CSA de proximité de la DDPP
des Pyrénées-Atlantiques



Arrêté n° du 06 DEC. 2022
Portant organisation l'élection des représentants
au CSA de proximité de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques

Le directeur départemental de la protection des populations,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté n°DDPP64-2022-00936 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDPP 64

Arrête :

Article 1^{er} : Il est institué un bureau de vote centralisateur pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques situé :

Cité administrative
Bâtiment D
64080 PAU CEDEX

Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

Le bureau de vote se compose comme suit :

| | Prénom | Nom |
|---------------------|----------|---------------|
| Président | Alain | MESPLEDE |
| Vice-Président | Sandrine | BRISSE |
| Secrétaire | Claudine | SAINT-HILAIRE |
| Secrétaire adjointe | Pascale | ASTABIE |

Sont admis à voter au bureau de vote centralisateur les agents de la DDPP des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative :

- à Pau ;
- à l'abattoir d'Ossau
- à l'abattoir d'Oloron
- à l'abattoir de Mauléon.

Article 2 : Il est institué une section de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques situé :

DDETS
Esplanade de l'Europe
64600 ANGLET

La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

La section de vote se compose comme suit :

| | Prénom | Nom |
|----------------|----------|---------|
| Présidente | Nathalie | LAPHITZ |
| Vice-Président | Nicolas | ROBIN |
| Secrétaire | Cécile | PEBOSCQ |

Sont admis à voter à la section de vote les agents de la DDPP des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative :

- à Bayonne – allées marines
- à l'abattoir d'Anglet
- à l'abattoir de Lahontan
- à l'abattoir de Came
- à l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port

Article 3 :

Il est ajouté à ces listes de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

| Organisation | Prénom | Nom |
|---|--------|----------|
| FO-CGT-SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE | Ainhoa | BRICOGNE |
| FO-CGT-SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE (suppléant) | Sylvie | BENOIT |

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Article 5 : L'arrêté n° DDPP64-2022-00936 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDPP64 est abrogé.

Le directeur départemental
de la protection des populations,

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-12-06-00008

Arrêté portant organisation de l'élection des
représentants au CSA de proximité de la DDTM
des Pyrénées-Atlantiques



Arrêté n° _____ **du 06 DEC. 2022**
**Portant organisation de l'élection des représentants
au CSA de proximité de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques**

Le directeur départemental de la protection des populations,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté n° 22DP18 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDTM 64 .

Arrête :

Article 1^{er} : Il est institué un bureau de vote centralisateur pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques situé :

Cité administrative
Bâtiment B
64032 PAU CEDEX

Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

Le bureau de vote se compose comme suit :

| | Prénom | Nom |
|---------------------|-----------|----------|
| Président | Gilles | PAQUIER |
| Vice-Président | Christine | LAMUGUE |
| Secrétaire | Julie | PEDAILLE |
| Secrétaire adjointe | Martine | BROUSSE |

Sont admis à voter au bureau de vote centralisateur les agents de la DDTM des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative :

- à Pau ;
- à Oloron.

Article 2 : Il est institué une section de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques situé :

DDETS
Esplanade de l'Europe
64600 ANGLET

La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

La section de vote se compose comme suit :

| | Prénom | Nom |
|----------------|---------|---------|
| Présidente | Pauline | POTIER |
| Vice-Président | Nicolas | ROBIN |
| Secrétaire | Cécile | PEBOSCQ |

Sont admis à voter à la section de vote les agents de la DDTM des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative :

- à Bayonne (Toki Lana)
- à Anglet (19 avenue de l'Adour, base navale, capitainerie)

Article 3 :

Il est ajouté à ces listes de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

| Organisation | Prénom | Nom |
|----------------|---------|---------|
| FO | Laurent | LAGARDE |
| FO (suppléant) | Arnaud | BIDART |

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Article 5 : L'arrêté n° 22DP18 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDTM 64 est abrogé.

Le directeur départemental
des territoires et de la mer,



Fabien MENU